

Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le **520**
ID : 064-216401364-20220906-2022_59-BF

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/08/2022 et transmise par voie électronique le 31/08/2022, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Jean-François Cédet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, France Lamothe, Camille Gizardin.

Absents : Jean-Vincent Salles, Maïlis Flores, Alain Bouchu.

Procuration : Jean-Vincent Salles à René Santos
Alain Bouchu à Camille Gizardin

Secrétaire de séance : Camille Gizardin

2022 - 59 : BP COMMUNE – DM N°2 CREDITS INSUFFISANTS AU 165.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la caution pour l'ensemble «Multiple rural et gîte communal» n'a pas été prévue au budget, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin que ce montant soit inscrit au budget.

Les membres du conseil municipal présents ;
AUTORISENT la DM N°2 du budget comme suit :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
		165 : dépôt et cautionnement reçus	600 €
Prog : 165 dépôt et cautionnement reçus	600 €		
TOTAL	600 €	TOTAL	600 €

vote à l'unanimité 10 pour

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 06/09/2022

Le Maire,
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le **5 2 0**
ID : 064-216401364-20220906-2022_60-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/08/2022 et transmise par voie électronique le 31/08/2022, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Jean-François Cédet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, France Lamothe, Camille Gizardin.

Absents : Jean-Vincent Salles, Mailis Flores, Alain Bouchu.

Procuration : Jean-Vincent Salles à René Santos
Alain Bouchu à Camille Gizardin

Secrétaire de séance : Camille Gizardin

2022 - 60 : Convention d'occupation de parcelles communales par EDF pour le passage d'un câble de fibre optique reliant le barrage de PEILHOU à l'usine de Forges d'Abel

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'occupation par EDF des parcelles communales cadastrées section D n° 213, n° 239, n° 242, n° 244 et n° 462 pour le passage d'un câble de fibre optique reliant le barrage de PEILHOU à l'usine de Forges d'Abel.

Il dépose sur le bureau le projet de convention qui a été élaboré et demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'occupation des parcelles communales susmentionnées par EDF pour le passage d'un câble de fibre optique reliant le barrage de PEILHOU à l'usine de Forges d'Abel ainsi que la convention établie à cet effet.

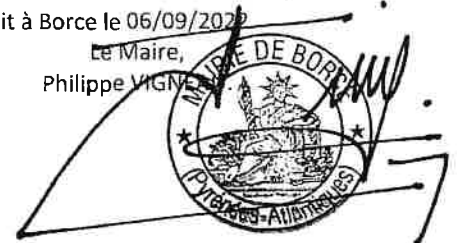
CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

vote à l'unanimité 10 pour

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 06/09/2022

Le Maire,
Philippe VIGNY



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 07/09/2022
 Reçu en préfecture le 07/09/2022
 Affiché le **520**
 ID : 064-216401364-20220906-2022_58-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/08/2022 et transmise par voie électronique le 31/08/2022, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Jean-François Cédet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, France Lamothe, Camille Gizardin.

Absents : Jean-Vincent Salles, Maïlis Flores, Alain Bouchu.

Procuration : Jean-Vincent Salles à René Santos
 Alain Bouchu à Camille Gizardin

Secrétaire de séance : Camille Gizardin

2022 - 58 : BACADES 2022

M. Philippe VIGNEAU, Maire, lit le tableau réalisé avec les renseignements donnés par les transhumants, après examen du Président de la commission pastoralisme, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les montants ci-dessous et l'autorise à émettre les titres de recettes correspondants.

Rôles des bacades 2022							
COUECQ ESPELUNGUERE	Estive Haute	Ovins caprins	Ovins caprins	Bovins	Bovins	Equins	Totaux
		L	N.L	L	N.L		
Redevance unité		1,3	3,25	13	32,5	35	
Estive AUBISE	Estive basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC OSSINIRI*		401					204,51
Total partiel							204,51
Estive Thézy (Estive Basse)						17,5	
EARL JUMANE						50	875,00
BARENNES Jokin		122					158,60
Total partiel						50	1033,60
Estive d'UDAPET	Estive Haute	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL PUCHIN-LABORDE			300				975,00
GAEC COYOS					21		682,50
Total partiel			300	0	21	0	1657,50
Estive Val de BELONCE		1,3	3,25	13	32,5	35	
BESSONART Simon						8	280,00
MONGUILLOT Henri					18		585,00
MONGUILLOT Nicolas					18		585,00
BENAC François Xavier					30	8	1255,00
GAEC DU BIELLA				30			390,00
SCEA RATTIN						10	350,00
FALXA LARRABURU D					20	4	790,00
Total partiel				30	86	30	4235,00

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216401364-20220906-2022_58-DE

Estive AYRIRE BIELLA DU HAUT	Estive Basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC DU BIELLA				12			62,40
Total partiel				12	0	0	62,40
ESTIVE des COUNDRES	Estive Haute	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL la CRISTALLERE		120		8			260,00
EARL BOURGES						20	700,00
BONZOM Thomas						15	525,00
EARL Abeilles et Equi'Libres						6	210,00
Estive de CAMSUZA	Estive Basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
LINE Jean Claude						7	91,00
Total partiel		120		8	7		1786,00

TOTAL GENERAL	120	300	50	114	80	8979,01
----------------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	----------------

Rôle des bacades arrêté à la somme de huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et 01 centimes

vote à l'unanimité 10 POUR.

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 06/09/2022

Le Maire,
Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le